

CODE D'ÉTHIQUE



Adopté par les membres du Conseil d'Administration

Le 31 mars 2011

À Matapédia

Le Code d'éthique

Le Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac, organisme sans but lucratif, est une personne morale ayant des comportements moraux au sens du code civil et il doit agir avec prudence, diligence et probité. La prudence d'une personne morale se manifeste, entre autre, par l'adoption de règlements, guide et/ou code d'éthique.

Le code d'éthique du Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac est à la fois une liste de comportements souhaités et de mesures envisagées par la personne morale pour s'y contraindre et ce, afin de réaliser sa mission.

Les objectifs visés par le présent code d'éthique sont :

- ⇒ Accroître et maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la gestion du Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac.
- ⇒ Informer les personnes qui œuvrent au sein de l'organisme qu'ils doivent exercer leurs fonctions dans l'intérêt du Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac, au mieux de leurs compétences, avec discrétion, honnêteté et impartialité. Ils doivent éviter de se placer dans des situations de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- ⇒ S'abstenir de faire de la discrimination ou du favoritisme dans le cadre de nos interventions.
- ⇒ Toute violence verbale, non verbale, physique ou psychologique et tout harcèlement sont à proscrire en tout lieu et toute situation.

Pour déterminer les modalités d'application de ce code d'éthique, les concepteurs ont décidé de préciser la situation des personnes touchées par ce code d'éthique, c'est-à-dire le personnel, les membres du conseil d'administration, les bénévoles, les clients et toutes les personnes touchées par les services du point de service SAGÎM.

Les droits et les devoirs

1. Le personnel

Emplois réguliers

Actuellement, le personnel régulier du Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac occupe les fonctions suivantes : directeur général, secrétaire réceptionniste, responsable de la Sécurité Alimentaire et cuisinière des repas givrés et de la popote roulante. Le personnel doit se conformer à la mission de l'organisme, en suivre les règles et adhérer à ses valeurs, remplir ses fonction au meilleur de ses connaissances et compétence; le personnel a aussi des droits qui lui permettent d'assurer la qualité de son travail et d'être respecté dans son intégrité physique et psychologique.

Emplois ponctuels

Certains emplois ponctuels (temps partiel ou temps plein) sont créés via des projets qui comblerent des besoins particuliers. Ces employés sont aussi soumis aux mêmes règles et devoirs que les employés réguliers et bénéficient également des mêmes droits.

Droits du personnel

- ⇒ Être respecté dans sa vie privée
- ⇒ Bénéficiaire du support nécessaire (formation et supervision) à l'accomplissement de ses tâches
- ⇒ Jouir d'un climat de confiance, de solidarité, de partage des informations, de politesse et d'ouverture.
- ⇒ Porter plainte à la direction générale et/ou au conseil d'administration quand il estime que ses droits ne sont pas respectés. Vous trouverez le « **Formulaire de Plainte** » en annexe.

Devoirs du personnel

- ⇒ Adhérer à la mission et aux règlements de l'organisme.
- ⇒ Permettre aux bénévoles et aux aidants de s'épanouir dans des activités choisies.
- ⇒ Respecter strictement la confidentialité et faire preuve de discrétion pour tout ce qui se fait, se dit ou s'écrit.
- ⇒ Faire équipe de façon harmonieuse pour réaliser les objectifs de l'organisme.
- ⇒ N'accepter aucune récompense, cadeau ou pourboire.

2. Les membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration du Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac se partagent actuellement les rôles de président, vice-président et administrateurs. Le directeur général siège au conseil d'administration, sans droit de vote et conserve le mandat de secrétaire/trésorier.

Les administrateurs sont appelés à travailler en sous-comités pour faciliter l'analyse et la prise de décision; ils sont également invités à participer à différentes activités de l'organisme.

Les membres du conseil d'administration doivent agir avec bonne foi et avec le soin, la diligence et la compétence de personnes prudentes et avisées. Ils ne doivent pas se placer dans des situations où leurs intérêts personnels risquent d'être opposés à ceux de l'organisme. Ils doivent faire preuve d'une conduite exempte de corruption, de fraude ou de trafic d'influence. Leur moralité administrative se doit d'être inattaquable.

Le code d'éthique s'applique durant et après le mandat de l'administrateur.

Droit du conseil d'administration

- ⇒ Être respecté dans sa vie privée.
- ⇒ Jouir d'un climat de confiance, de solidarité, de partage des informations, de politesse et d'ouverture.
- ⇒ De porter plainte, s'il y a lieu, à l'Agence de Santé et des Services Sociaux.

Devoirs du conseil d'administration

- ⇒ Diriger l'organisme avec le respect des orientations, des priorités, des règlements, des politiques et des décisions établies par le conseil d'administration.
- ⇒ Déterminer équitablement les services offerts par l'organisme.
- ⇒ Réviser, au besoin, la mission et les objectifs généraux de l'organisme.
- ⇒ Réaliser leur mandat de gestionnaire avec intégrité, respect, courtoisie et solidarité.
- ⇒ Assurer la continuité des opérations.
- ⇒ Apporter leur soutien à la direction générale et au personnel de l'organisme.
- ⇒ N'accepter aucune récompense, cadeau ou pourboire.
- ⇒ Respecter strictement la confidentialité des réunions et des règles de base du fonctionnement du conseil d'administration.

3. Les bénévoles

Le Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac accueille avec reconnaissance les bénévoles au cœur de ses services et activités puisqu'ils sont des éléments indispensables à la poursuite de sa mission et à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté. C'est à partir de leurs valeurs, de leurs idées et, surtout, de leur disponibilité que nous pouvons initier, développer et maintenir des activités et services en réponse aux multiples besoins du milieu. Pour les responsabilités assumées, leur force et leur fidélité, le Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac leur doit un grand respect.

Droits des bénévoles

- ⇒ Être accueillis sans discrimination.
- ⇒ Travailler dans une ambiance agréable.
- ⇒ Bénéficier d'un encadrement facilitant et de formation appropriée.
- ⇒ Choisir librement les activités pour lesquelles ils possèdent des intérêts, compétences et disponibilité.
- ⇒ Recevoir l'information adéquate à la réalisation des tâches.
- ⇒ Être soutenus, reconnus et appréciés pour les services rendus.
- ⇒ Exprimer librement ses opinions, dans le respect mutuel.
- ⇒ Le cas échéant, si le bénévole se sent lésé dans ses droits, présenter une plainte à la direction générale. Vous trouverez le « **Formulaire de Plainte** » en annexe.

Devoirs des bénévoles

- ⇒ Adhérer à la mission et aux règlements généraux de l'organisme.
- ⇒ Respecter strictement la confidentialité et faire preuve de discrétion sur tout ce qui se fait, se dit ou s'écrit.
- ⇒ Respecter ses engagements.
- ⇒ Collaborer avec le personnel de l'organisme.
- ⇒ Demeurer polis, courtois et compréhensifs avec les clients
- ⇒ N'accepter aucune récompense, cadeau ou pourboire.
- ⇒ Ne jamais exercer ses fonctions lorsque son état physique ou psychologique nuit à son travail bénévole.
- ⇒ Participer à l'Assemblée Générale Annuelle de l'organisme.

4. Les clients

Le bien-être des clients est le souci premier du Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac. Le Centre d'Action Bénévole doit leur dispenser des services humains, personnalisés, équitables et empreints d'empathie, de respect et d'attention.

Afin de permettre le bon déroulement des services qu'ils requièrent, notre code d'éthique identifie leurs droits et leurs devoirs.

Droits des clients

1. Droit à sa liberté d'expression.
2. Droit d'être respecté dans son rythme de prise en charge.
3. Droit de choisir l'intervenant et/ou le bénévole, en tenant compte des ressources financières et humaine disponibles.
4. Droit d'être informé sur les services existants et les critères d'admissibilité.
5. Droit au consentement à recevoir des services.
6. Droit de participer aux décisions (plan d'intervention et/ou de service).
7. Droit d'être accompagné dans ses démarches de service ou d'être représenté.
8. Droit de formuler une plainte au sujet d'un service reçu ou de ceux qu'ils considèrent en droit de recevoir. Vous trouverez le « **Formulaire de Plainte** » en annexe.
9. Droit de consulter son dossier.
10. Droit à la confidentialité.
11. Droit d'être servi avec courtoisie, politesse et compréhension.
12. Droit d'être accueilli sans discrimination.
13. Droit à son intimité, sa dignité et sa vie privée.
14. Droit à sa sécurité et à son intégrité.
15. Droit de voter et de se présenter lors de l'Assemblée Générale Annuelle où il y a élection des membres du Conseil d'administration.

Droits des clients

- ⇒ Faire preuve de responsabilité pour développer son autonomie.
- ⇒ Considérer la direction générale, les employés et les bénévoles avec respect.
- ⇒ Faire preuve de compréhension face aux contraintes ou limites des services offerts.
- ⇒ Utiliser judicieusement les services offerts.
- ⇒ Collaborer activement à son plan d'intervention ou son plan de service.
- ⇒ Travailler en complémentarité avec chacun des intervenants impliqués.
- ⇒ Respecter l'horaire des rendez-vous et le temps alloué au service qui lui est rendu.
- ⇒ Respecter le délai de 24 heures ouvrables pour faire une demande de transport/accompagnement, médical.
- ⇒ Aviser le Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac de toute annulation de services ou de rendez-vous.
- ⇒ Respecter les consignes inhérentes au service requis.

